AR Prefecture
016-211601836-20260605-32_2026-DE
Reçu le 08/06/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Charente
Commune de Lésignac-Durand

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 juin 2026

Membres en exercice : 11
Quorum : 6 (CGCT, art L. 2121-17)
Présents : 8
Absents excusés : 3
Pouvoirs : 3

Le cinq juin deux mille vingt-six à 19h45, le conseil municipal de la commune de LÉSIGNAC-DURAND, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence du maire, Monsieur Armand AGOSTINELLI.
Date de la convocation : 29 mai 2026.
Date de l'affichage en mairie : 29 mai 2026.
Etaient présents : Armand AGOSTINELLI, Valérie VILLELÉGIER, Julien THIBAUD, Brigitte BRANDY, Joël BEAULIEU, Alexis MICHALLEK, François CHARLETOUX, Pascal DUTEIL.
Absents excusés : Justine MARZACK, Katharina VAN DER VELDEN, Vincent VAN DER VELDEN.

Secrétaire de séance (CGCT, art. 2121-15) : Monsieur Alexis MICHALLEK

Délibération n° 32_2026 : modification des points 26, 27 et 30 de la délégation donnée par le conseil au maire le 21 mars 2026

Le 13 mai 2026, Madame la Sous-Préfète a formé un recours gracieux visant les points 26, 27 et 30 de la délibération n° 13_2026 du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire.

Le point 30 a déjà été modifié par la délibération du conseil municipal n° 26_2026 du 28 avril 2026, transmise le 29 avril. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

S'agissant des points 26 et 27, afin de renforcer leur sécurité juridique, Monsieur le Maire propose de les modifier ainsi :

"Le conseil municipal donne pour la durée de son mandat, délégation au maire pour les attributions suivantes :
...
26° De demander à tout organisme financeur l'attribution, dans la limite de 20.000 € par an, de subventions concourant à la satisfaction de l'intérêt général ;
27° De procéder au dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux : permis de démolir, permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux. "

Les autres points de la délégation demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la modification ci-dessus des points 26 et 27 de la délibération n° 13_2026 du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire.

Participants au vote : 11	Pouvoirs : 3	Abstention : 0	Pour : 9	Contre : 2

Le maire, Armand AGOSTINELLI,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
AGOSTINELLI Armand

MAIRIE de LESIGNAC DURAND
16 (Charente)